

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 19 mars 2007

Présents :

David ABIKER, Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, Edouard HUSSON, Mireille LEMARESQUIER, Emmanuel MACRON, Isabelle MARIANI, James MC CEARNEY, Frédéric PUIGSERVER, Eve ROBERT, Damien RAMAGE, Daniel ALEXANDER KING, Lenka KALUSKOVA, Dominik ZUNT, Jean FREYSSELINARD, Diego MELCHIOR, Hugo BRUGIERE.

Assistaient à la séance

Laurent BIGORGNE

Gaëlle COUTANT

Julien PALOMO

Louis DABOUSSY

Cécilia RADOT

directeur des études et de la scolarité,

chargée de mission à la DES,

Assistant de Gaëlle COUTANT

Président du bureau des Arts 2006-2007

Coordinatrice de la semaine des Arts.

*
* * *

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Election des présidents enseignant et étudiant. | p. 2 |
| II. | Election des membres de la sous-commission des libertés politiques et syndicales et des activités culturelles. | p. 4 |
| III. | Présentation de la semaine des Arts | p. 6 |
| IV. | Programme de travail et constitution des groupes de travail. | P. 7 |
| V. | Réflexion sur l'évolution de la vie syndicale, politique et culturelle, et de son cadre réglementaire. | p. 10 |
| VI. | Communication des procès-verbaux provisoires des séances du 25 septembre 2006, du 16 octobre, du 6 novembre et du 20 novembre 2006. | p. 10 |
| VII. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 11 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MARS 2007

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Laurent Bigorgne en attendant l'élection du président enseignant et du président étudiant de la Commission paritaire. Cette séance de la Commission paritaire étant la première après les élections enseignantes et étudiantes, il propose de faire un tour de table. Il précise quelles sont les missions de la Commission paritaire. Celle-ci a été créée après les événements de 1968, quand Sciences Po, en lien avec le ministère de l'Education nationale, s'est interrogé sur sa gouvernance et sur la représentation des élèves. C'est à la suite de cette réflexion qu'ont été créés la Commission paritaire et le Conseil de Direction de l'IEP de Paris. Ce dernier a trois prérogatives essentielles : il propose tous les cinq ans au président de la République un nom pour la nomination du directeur de l'IEP ; il vote le budget de l'IEP de Paris ; il a une compétence pédagogique large qui va de la définition des procédures d'admission à Sciences Po à la diplomation en passant par l'organisation des scolarités. La Commission paritaire a trois rôles essentiels : le premier de préparer en amont les délibérations et le travail du Conseil de Direction. C'est un rôle essentiel pour le dialogue dans l'institution. La Commission paritaire, sans doute parce qu'elle comporte moins de membres que le Conseil de Direction, a une parole plus libre et plus facile sur un certain nombre de textes, et Laurent Bigorgne entend mettre en avant ce rôle, qui s'est un peu perdu ces trois dernières années : il faut que la Commission puisse préparer en amont le travail sur les réformes pédagogiques qui sont adoptées par le Conseil de Direction. La Commission paritaire a également une fonction de régulateur, de guide et parfois de gendarme de la vie associative, qui tient une place importante à Sciences Po. L'institut compte 60 associations reconnues, avec plusieurs centaines d'étudiants engagés dans ces associations, avec la plus grosse association sportive universitaire d'Ile-de-France, un des plus gros BDE, un bureau des arts (BDA) et une junior entreprise. L'AS, le BDE, le BDA, la Junior entreprise et le Ciné-Club, qui sont des associations permanentes, doivent présenter chaque année le bilan de leur activité à la Commission paritaire, qui leur accorde ou pas un quitus moral et un quitus financier. En effet, le statut d'association permanente, qui comporte des droits, notamment la mise à disposition de locaux et de moyens importants, implique en contrepartie de rendre compte de son activité devant la Commission, qui joue le rôle d'un arbitre impartial, bienveillant et dépositaire d'un certain nombre de valeurs et de bonnes pratiques. Enfin, la Commission paritaire est un espace de discussion. La direction propose des sujets à l'ordre du jour en fonction du rythme annuel de Sciences Po, mais chaque membre a la possibilité d'apporter les sujets qui lui tiennent à cœur devant la Commission paritaire.

I. ELECTION DES PRESIDENTS ENSEIGNANT ET ETUDIANT

Laurent BIGORGNE indique que l'élection du président enseignant et du président étudiant est le fait d'un seul collège. Traditionnellement, on élit en premier lieu un enseignant, qui préside la première séance. Les séances de la Commission sont présidées à tour de rôle par le président enseignant et le président étudiant.

- Election du président enseignant

Laurent BIGORGNE demande qui sont les candidats.

Isabelle MARIANI présente sa candidature. Elle indique qu'elle est maître de conférence depuis 1992 et présidente de l'association des professeurs et maîtres de conférence. Elle a siégé au Conseil de Direction jusqu'à l'année dernière et présente aujourd'hui sa candidature à la présidence de la Commission paritaire. Ses valeurs sont celles que Laurent Bigorgne vient d'énumérer : au sein de la Commission paritaire, il est fondamental d'innover pour la pédagogie de l'Institut et d'être une force de proposition. Dans le cadre de ce mandat, elle souhaiterait conforter la place de la Commission paritaire au sein des instances de décision de Sciences Po. Il est vrai que les décisions sont votées en Conseil de Direction et sont la plupart du temps initiées ou débattues en groupe de travail ; la Commission paritaire doit constituer le chaînon nécessaire entre les groupes de travail et le Conseil de Direction. Isabelle Mariani ajoute qu'elle est juriste et qu'elle est donc attachée à la lettre et à l'esprit

des textes qui régissent Sciences Po. Elle souhaite que la Commission redevienne ou devienne l'agora et l'espace de dialogue qu'elle devait être quand elle a été créée en 1968. Elle indique qu'elle a un certain nombre de préoccupations qu'elle aimerait voir à l'ordre du jour, notamment l'élaboration d'une charte éthique pour les étudiants, une réflexion sur les premiers cycles en régions, une réflexion sur le statut des étudiants et sur leurs conditions de vie, ainsi qu'une réflexion sur la mise en place du développement durable à Sciences Po. Elle ajoute, bien que ce ne soit pas un argument fondamental pour le vote, qu'elle est une femme et qu'une certaine alternance à la tête de la Commission paritaire ne serait pas une mauvaise chose.

Laurent BIGORGNE ajoute que les trois dernières années, le président enseignant était David Abiker. Il demande s'il n'y a pas d'autres candidats à la présidence enseignante. Constatant qu'il n'y a pas d'autre candidature, il propose de passer au vote.

Vote :

Isabelle MARIANI est élue présidente enseignante de la Commission paritaire par 14 voix pour et 2 abstentions.

Laurent BIGORGNE la félicite et lui passe la présidence du reste de la séance.

- Election du président étudiant

Isabelle MARIANI demande aux différents candidats de se présenter.

Damien RAMAGE, élu de l'UNEF, présente sa candidature pour deux raisons : son expérience personnelle et la légitimité de l'UNEF à porter sa candidature. Pour avoir été élu à Sciences Po et ailleurs, il a une vision d'ensemble des réformes et des grandes évolutions qu'a connues Sciences Po ces dernières années. Il indique qu'il est le seul élu étudiant cette année à avoir déjà siégé en Commission paritaire, où il était déjà élu l'année dernière. Pendant la deuxième moitié de son mandat, il a exercé la fonction de président étudiant de la Commission. Il connaît donc déjà bien cette fonction, qui lui a entre autres permis de siéger à la Commission d'attribution et de validation de la 3^{ème} année à l'étranger et à la sous-commission des libertés politiques et syndicales et des activités culturelles. Il a également participé à la quasi totalité des groupes de travail depuis son arrivée à Sciences Po en septembre 2005. Il pense avoir une vision d'ensemble de l'enseignement supérieur en France puisqu'il est également élu suppléant au Conseil d'Administration du CROUS de Paris, qu'il a eu la chance d'assister aux nombreuses rencontres nationales d'élus étudiants et d'être récemment membre de la délégation française à l'ESIP, qui est une fédération d'organisations étudiantes de toute l'Europe. Il connaît donc bien le travail d'élus étudiants et pense qu'il s'agit essentiellement de savoir fixer un cap, de travailler de manière dynamique avec des principes forts qui guident l'action, et de valoriser les instances où siègent les élus en leur rendant tout leur pouvoir. Il s'agit aussi de savoir avancer des idées, débattre, convaincre et se laisser convaincre. En plus de ces arguments personnels, il estime que l'UNEF est légitime, à la fois au niveau local et national. Aux dernières élections de Sciences Po, les listes UNEF ont obtenu la moitié des sièges au Conseil de Direction, une majorité de sièges en Commission paritaire et au total plus de la moitié des sièges qui ont été renouvelés. L'UNEF est aussi une organisation nationale implantée dans presque toutes les universités de France, notamment dans les autres IEP, ainsi que dans certaines grandes écoles. Cette implantation est un apport énorme pour un élu de l'UNEF en termes d'accès à l'information, de transmission de savoir et de savoir-faire sur les expériences passées. Chaque élu UNEF, quand il dialogue avec les différents interlocuteurs de la vie universitaire, bénéficie du poids de son organisation, et ce poids a toujours permis à l'UNEF d'avoir une opposition constructive et raisonnée et de dégager, à partir de points de vue divers, un intérêt général pour les étudiants de Sciences Po et pour l'Institut. Il pense qu'il est essentiel que le président étudiant de la Commission paritaire soit à la fois investi par le vote des étudiants, puisque l'UNEF a été majoritaire aux dernières élections, et par le vote des membres de la Commission, pour que l'on puisse pleinement revaloriser ses fonctions.

Dominik ZUNT indique qu'il représente Interzaide-Fac Verte, qui est le deuxième syndicat de Sciences Po, ayant recueilli 20% des voix cette année et 33% l'année dernière. Interzaide-Fac Verte est reconnu par les enseignants, les étudiants et l'administration comme un syndicat réformiste et pragmatique de Sciences Po, ce qui lui a valu d'être décrit par Richard Descoings comme le syndicat du toujours plus. En effet, Interzaide-Fac Verte a lancé de nombreux projets et souhaite faire de Sciences Po une école d'excellence ouverte à tous, quelle que soit l'origine géographique ou sociale

des étudiants. Au cours des dernières années, Interzaide-Fac Verte a montré son sérieux en participant régulièrement à toutes les commissions et à tous les groupes de travail. En ce qui concerne son expérience personnelle, il indique qu'il est issu du 1^{er} cycle européen de Dijon et est donc familier des problématiques des cycles en régions. Il est trésorier d'Interzaide-Fac Verte depuis 4 ans, a siégé à la commission inter-premiers cycles, a également été délégué d'un maire au Conseil local de Sciences Po à Dijon et a brièvement siégé au Conseil de Direction à la fin de l'année dernière. Il sollicite les suffrages des membres de la Commission paritaire pour plusieurs raisons. En premier lieu, il ambitionne d'être le président étudiant qui pourrait concrétiser le consensus, le dialogue et le compromis. Il souhaite aussi insister sur la notion de pluralité. Le candidat de l'UNEF vient d'être élu vice-président étudiant du Conseil de Direction cette année. Il lui semble important que les instances de Sciences Po reflètent la pluralité des voix présentes dans la communauté étudiante de Sciences Po en confiant la présidence de la Commission paritaire à un élu étudiant émanant d'un autre syndicat que l'UNEF. Il ajoute qu'à travers sa participation à la commission de suivi social, il a pu voir combien il était intéressant d'avoir des points de vue différents. Il a siégé aux côtés d'un élu de l'UNEF et il a préféré travailler en collaboration avec un élu venant d'un autre camp plutôt qu'avec quelqu'un qui aurait exactement le même avis et qui n'aurait pas forcément soulevé certaines questions. Il espère avoir convaincu les membres de la Commission du bon fondement de sa candidature et il souhaite qu'ils lui accordent leurs suffrages.

Diego MELCHIOR, élu de la Confédération étudiante, indique qu'il n'est pas candidat mais qu'il soutient la candidature de Dominik Zunt et d'Interzaide-Fac Verte à la présidence de la Commission paritaire. L'argument de la diversité dans les Conseils est louable, tout comme celui de la légitimité, puisqu'un élu supplémentaire soutient la candidature d'Interzaide-Fac Verte, ce qui met plus de voix de son côté.

Hugo BRUGIERE, élu de l'UNI, annonce qu'au nom de la légitimité démocratique et du nombre considérables de voix obtenues par l'UNEF aux dernières élections, il soutient la candidature de Damien Ramage.

Vote:

Damien Ramage obtient 6 voix, Dominik Zunt 7 voix, il y a une abstention et un vote nul. La majorité absolue (sur un total de 16 voix) n'ayant pas été atteinte, la Commission paritaire doit procéder à un second tour.

Au second tour, Dominik Zunt obtient 10 voix, contre 6 à Damien Ramage.

II. ELECTION DES MEMBRES DE LA SOUS-COMMISSION DES LIBERTES POLITIQUES ET SYNDICALES ET DES ACTIVITES CULTURELLES

a) Exposé

Laurent BIGORGNE indique que cette sous-commission est un des organes les plus importants de Sciences Po, même si elle ne se réunit pas souvent. Elle se réunit dès lors qu'une situation de crise se présente dans la vie étudiante. La sous-commission peut être saisie par un étudiant s'il estime que ses libertés d'expression politique, syndicale ou culturelle ont été empêchées à l'intérieur des bâtiments de l'IEP. C'est cet organe qui propose au directeur de l'Institut un arbitrage. La sous-commission doit pouvoir se réunir dans les heures qui suivent sa saisine par un étudiant ou par un groupe d'étudiant. Elle s'est réunie l'année dernière parce que lors des élections au BDE, il y avait eu des dérapages qui n'étaient pas conformes à l'idée qu'on peut se faire d'un certain nombre d'élections coutumières. Certains dérapages étaient graves, puisqu'on a fait signer à un certain nombre d'étudiant des feuilles d'engagement de vote pour telle ou telle liste et qu'il y a eu une telle surenchère verbale qu'il a été nécessaire de réunir la sous-commission pour arrêter une ligne, mettre autour de la table les différents protagonistes et proposer des solutions.

A titre personnel, Laurent Bigorgne souhaite que cette année, la sous-commission ait un autre rôle qui la fasse sortir de son cercle habituel d'intervention. En effet, il est nécessaire de revoir le règlement des libertés politiques et syndicales. Celui-ci a été pensé à une époque où Internet en était à ses balbutiements et où Sciences Po comptait 4000 élèves réunis principalement sur le campus de la rue Saint-Guillaume, alors qu'il y a aujourd'hui plus de 6000 élèves, dont une partie se trouvent dans des

sites en régions. En outre, ce règlement a été pensé à une époque où la vie associative n'était pas aussi florissante qu'aujourd'hui et où il y avait moins d'associations, aussi bien reconnues chaque année que d'associations permanentes. Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de fixer à nouveau un certain nombre de lignes directrices à ce fonctionnement associatif et à la pratique des libertés politiques et syndicales au sein de l'Institut. Dans les semaines qui viennent, Laurent Bigorgne demandera aux membres de la sous-commission de se réunir pour dresser un certain nombre d'axes de travail très concrets qui pourront être soumis à la Commission paritaire et au Conseil de Direction afin de fixer les éléments d'un nouveau règlement intérieur qui permette d'affronter des situations parfois problématiques. En parallèle, le Conseil de Direction mènera une réflexion sur les cas de sanctions disciplinaires. Il n'existe aucun règlement disciplinaire à l'intérieur de l'Institut. C'est une situation qui relève d'une certaine conception de la vie universitaire, mais elle présente aujourd'hui un caractère quelque peu angélique par rapport à certaines dérives. Celles-ci sont heureusement peu nombreuses, mais elles existent et il ne faut pas laisser prospérer l'idée qu'elles sont admises.

Il indique que les élus étudiants peuvent demander une courte suspension de séance pour parvenir à un accord sur la composition de la sous-commission, dont les membres enseignants et étudiants sont désignés par collèges séparés. La sous-commission comporte deux titulaires enseignants et deux suppléants enseignants, ainsi que deux titulaires étudiants et deux suppléants étudiants.

b) Vote

Isabelle MARIANI demande qui sont les candidats enseignants.

Edouard HUSSON et Frédéric PUIGSERVER sont candidats aux postes de membres titulaires. Mireille LEMARESQUIER et Emmanuel MACRON sont candidats aux postes de suppléants.

Ces quatre candidats sont désignés membres enseignants de la sous-commission par consensus du collège enseignant.

Isabelle MARIANI demande qui sont les candidats étudiants.

Damien RAMAGE répond que les étudiants ne sont pas parvenus à un accord total et que plusieurs tickets étudiants présentent donc leur candidature. Les étudiants ont essayé de faire en sorte que les tickets soient représentatifs et expriment en même temps la diversité des élus étudiants. Le premier ticket candidat comprend Damien Ramage comme titulaire et Jean Freysselinard de Nouvelle Donne comme suppléant. Le deuxième ticket présente Hugo Brugière comme titulaire et Eve Robert comme suppléante.

Dominik ZUNT propose deux autres tickets candidats : le premier composé de Lenka Kaluskova comme titulaire et de Diego Melchior comme suppléant. Le deuxième ticket aurait Dominik Zunt comme titulaire et Daniel Alexander King comme suppléant.

Daniel ALEXANDER KING indique qu'il n'a pas donné son accord.

Dominik ZUNT répond qu'il ne présente donc que le ticket Lenka Kaluskova - Diego Melchior.

Vote : Jean Freysselinard accepte le ticket avec l'UNEF dans un esprit d'ouverture et de dialogue

Le ticket Damien Ramage – Jean Freysselinard obtient 5 voix et est donc élu au premier tour.

Le ticket Hugo Brugière – Eve Robert obtient 4 voix.

Le ticket Lenka Kaluskova – Diego Melchior obtient 3 voix.

Il faut organiser un second tour.

Au second tour, le ticket Hugo Brugière – Eve Robert obtient 5 voix, le ticket Lenka Kaluskova – Diego Melchior obtient 1 voix et il y a deux abstentions.

Les membres étudiants de la sous-commission sont donc Damien Ramage et Hugo Brugière comme titulaires et Jean Freysselinard et Eve Robert comme suppléants.

III. PRESENTATION DE LA SEMAINE DES ARTS

a) Exposé

Louis DABOUSSY, président du Bureau des Arts (BDA), indique que la Semaine des Arts est l'événement le plus important organisé par le BDA. Cette année, Cécilia Radot, qui est également administratrice au BDA, l'a coordonné en tant que projet collectif.

Cécilia RADOT indique que la Semaine des Arts aura lieu du 2 au 6 avril. Cette année, le thème du jeu a été choisi pour essayer de créer l'ambiance festive et artistique la plus réussie. Ce thème n'était pas contraignant, puisque les projets proposés n'étaient pas obligés d'y adhérer. Pendant cette semaine, il est prévu que 40 événements soient organisés. Il y a encore quelques interrogations sur certains d'entre eux, mais on peut globalement compter sur une quarantaine de projets. Ceux-ci sont très variés dans la forme artistique choisie, puisqu'il y aura de la musique, de la danse, des projections de films, du théâtre, et pour la première fois cette année de la magie et un spectacle de mime. Ils sont également très variés dans la nature des intervenants : on a souhaité que les associations s'expriment le plus possible, ainsi que les étudiants seuls, mais on a également fait appel à des artistes extérieurs. Les événements incontournables seront reconduits cette année : le concert du chœur et orchestre de Sciences Po, qui est également un projet collectif du BDA, le festival rock dans l'amphi Boutmy, qui rencontre chaque année un grand succès, et le spectacle d'improvisation théâtrale. Ce sont les trois seuls événements payants de la semaine. Tous les autres seront gratuits, y compris ceux proposés par des intervenants extérieurs. La Semaine des Arts comprendra également une soirée organisée par le BDA.

La programmation de tous ces événements est en cours. Elle se construit progressivement par rapport aux disponibilités des étudiants. Le BDA s'est attaché à répartir les événements sur les cinq jours, en essayant de satisfaire le mieux possible les artistes concernés. En ce qui concerne les espaces qui vont être utilisés pendant cette semaine, le BDA a choisi de se concentrer sur les sites de la rue des Saints-Pères et de la rue Saint-Guillaume. Au 27 rue Saint-Guillaume, la Péniche et le petit hall seront les principaux lieux d'intervention des artistes. La Péniche sera aussi utilisée pour l'affichage et les expositions. De façon ponctuelle, les amphithéâtres Boutmy, Chapsal et Leroy-Beaulieu seront utilisés pour des conférences ou des spectacles. Il s'agit de créer toute une ambiance sur le site de la rue Saint-Guillaume. La rue des Saints-Pères accueillera des expositions et une décoration de la cafétéria et du sous-sol pour la Semaine des Arts. La salle François Goguel sera utilisée pour différents événements, notamment un tournoi de poker.

En ce qui concerne l'organisation et le suivi du projet lui-même, il est mené par une équipe de 8 étudiants encadrés par un régisseur qui les accompagne depuis le début du projet, à savoir la fin octobre 2006. Les responsables de la Semaine des Arts ont rencontré l'ensemble des services, qu'il s'agisse du planning, du service audiovisuel ou des services techniques, pour organiser au mieux les événements de cette semaine. A deux semaines de l'échéance, l'équipe s'occupe maintenant de la communication autour de la Semaine des Arts, de l'affichage, de la finalisation de la programmation et de la décoration. Sur ce dernier point, les organisateurs de la Semaine des Arts souhaitent porter une attention particulière à l'ambiance qu'ils peuvent créer dans les locaux et décorer ceux-ci de manière construite, afin que cette ambiance soit la plus festive et la plus artistique possible.

b) Questions et observations

Isabelle MARIANI demande s'il y aura un piano à disposition des étudiants, comme les années précédentes.

Cécilia RADOT répond que le piano sera présent dans le petit hall du lundi midi au vendredi après-midi.

Isabelle MARIANI fait remarquer que ce piano permet de juger du niveau musical des étudiants, qui est très élevé.

Stéphane AUDOIN-ROUZEAU s'interroge sur le programme de pétanque.

Cécilia RADOT répond que le tournoi de pétanque est un des événements qui restent à préciser. L'année dernière, il avait été proposé par une association étudiante de pétanque et opposait une équipe d'étudiants à une équipe composée d'enseignants et de personnel administratif. Ce tournoi avait eu un grand succès et les responsables de la Semaine des Arts ont donc essayé de motiver l'AS pour l'organiser cette année.

Stéphane AUDOIN-ROUZEAU demande si on utilisera des boules normales ou des boules en bois.

Cécilia RADOT pense que le tournoi utilisera des boules de pétanque classiques.

Daniel ALEXANDER KING constate que le programme est impressionnant. Il demande si on a prévu quelque chose dans les cycles délocalisés, où il y a parfois des activités artistiques. Il y a par exemple un projet musique et un projet théâtre à Nancy et il souhaite savoir si le BDA a prévu d'organiser des manifestations avec les associations artistiques et les BDE de ces 1^{ers} cycles.

Louis DABOUSSY répond que le BDA n'a pas encore pensé à exporter la Semaine des Arts. Le BDA est assez peu en relation avec les associations des autres cycles et créer des liens serait une bonne idée. Le BDA est plutôt jeune, puisqu'il n'a que quatre ans, et n'a pas encore mis en place de réseau. Mais c'est une idée qu'il s'efforcera de creuser.

Isabelle MARIANI souligne qu'il est important de souvent penser à associer les étudiants des cycles délocalisés aux différentes activités de Sciences Po.

Diego MELCHIOR demande comment ont été choisis les groupes qui joueront au Boutmy Rock Festival

Cécilia RADOT dit que cette année, les organisateurs ont décidé de laisser aux étudiants de Sciences Po la possibilité de choisir un des groupes qui joueront au festival. Les années précédentes, ce choix était entièrement fait par le projet collectif encadré par le BDA. Cette année, le projet collectif et le BDA ont choisi trois groupes et le quatrième sera choisi par les étudiants qui voteront sur le site Internet de la Semaine des Arts. Les étudiants ont la possibilité d'écouter en ligne les extraits musicaux des différents groupes qui ont été présélectionnés. Le vote se terminera ce soir à 21 heures.

IV. PROGRAMME DE TRAVAIL ET CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL

a) Exposé

Laurent BIGORGNE indique que l'ensemble des membres de la Commission paritaire a déjà reçu un certain nombre d'e-mails, tout comme les membres du Conseil de Direction déjà inscrits aux groupes de travail. Cinq groupes de travail sont déjà appelés à fonctionner. Le premier est le groupe de suivi de l'aide sociale et du budget de l'aide sociale à Sciences Po. Ce groupe a vocation à se réunir avant la présentation en Commission paritaire et en Conseil de Direction du bilan annuel de l'aide sociale, qui aura normalement lieu en mai cette année. Le deuxième groupe de travail porte sur le logement étudiant et le troisième sur l'évolution des scolarités. Ce dernier a déjà deux réunions qui sont fixées. La première, le 27 mars, portera sur l'école de la communication. Ce groupe permettra également de discuter d'un programme pour jeunes professionnels consacré aux violences de masse qui va ouvrir au sein du master de Sciences Po. Le quatrième est le groupe de travail sur le suivi des 1^{ers} cycles, dont la première réunion est déjà fixée. Ce groupe aura vocation à revenir sur un certain nombre de remarques importantes formulées par les élèves concernant la charge de travail et l'organisation des examens. Le dernier groupe de travail porte sur l'accès à Sciences Po.

S'y ajouteront deux groupes qui ne font pas partie de cette liste. L'un, à inscription restreinte, est le groupe de la sous-commission des libertés politiques et syndicales, qui va œuvrer à revoir le règlement des libertés politiques et syndicales. Le second groupe, dont la création a été décidée récemment, se penchera sur les questions disciplinaires à l'Institut et aura pour mission de proposer aux Conseils un texte dont la nature reste à déterminer. Laurent Bigorgne fait circuler une liste de ces différents groupes afin que les personnes qui le souhaitent puissent s'y inscrire.

b) Questions et observations

Dominik ZUNT demande si la direction prévoit de mettre en place le groupe de travail Ecocampus sur la question du développement durable.

Laurent BIGORGNE répond que cette question a été posée en Conseil de Direction ce matin et a reçu une réponse de la part de Nadia Marik, qui présentait la nouvelle politique d'implantation immobilière de Sciences Po, avec notamment l'occupation du 13 rue de l'Université. Elle a souligné qu'il serait nécessaire de s'interroger sur ces questions, aussi bien dans la phase de travaux que dans la phase de fonctionnement pérenne de ces locaux. Cela sera pris en compte par la direction des services généraux et de l'immobilier.

Damien RAMAGE est agréablement surpris par les groupes de travail qui ont déjà été programmés, ce qui permettra d'avancer sur un certain nombre de sujets. Il souhaite simplement que l'on inscrive au procès-verbal qu'il y a eu relativement peu de groupes de travail au 1^{er} semestre, alors qu'ils sont

essentiels pour avancer sur le fond sur l'ensemble des sujets. Il souhaite que dorénavant, ils soient actifs plus tôt dans l'année.

Isabelle MARIANI s'associe à la remarque de Damien Ramage sur l'importance des groupes de travail dans le processus de décision à Sciences Po. Elle encourage les membres de la Commission à s'y inscrire et à y participer activement, parce que c'est là que naissent les projets.

Un élu étudiant demande si ce sont uniquement les élus étudiants qui participent aux groupes de travail, ou si on peut y inviter des étudiants non élus qui seraient intéressés.

Laurent BIGORGNE répond qu'on y accepte normalement les étudiants qui ne sont pas élus aux Conseils. Il suffit que les uns et les autres se présentent en début de groupe de travail.

Frédéric PUIGSERVER demande si le groupe de travail sur les questions disciplinaires sera le même groupe de travail que celui sur le règlement intérieur.

Laurent BIGORGNE répond que d'un côté, la sous-commission travaillera sur la question des libertés politiques, syndicales, culturelles et associatives, et que de l'autre, un groupe *ad hoc* proposera une réflexion sur un texte portant sur le règlement intérieur et sur les questions disciplinaires.

Frédéric PUIGSERVER demande pourquoi on réserve à ce groupe un sort particulier.

Laurent BIGORGNE répond que les cinq premiers groupes qu'il a présentés sont récurrents et sont renouvelés chaque année depuis trois ou quatre ans. Si au terme de son travail, le groupe sur le règlement intérieur juge nécessaire d'être pérennisé pour assurer un suivi de ce règlement, on le fera. Mais c'est la première fois qu'une telle démarche est entreprise à l'échelle de l'Institut.

Frédéric PUIGSERVER demande si l'inscription à ce groupe sera complètement ouverte, à la différence de celui formé par la sous-commission des libertés politiques et syndicales.

Laurent BIGORGNE répond par l'affirmative.

Mireille LEMARESQUIER demande pourquoi Laurent Bigorgne a parlé de la possibilité de créer un groupe sur les questions disciplinaires.

Laurent BIGORGNE répond que la direction a jusqu'à maintenant préféré ne pas institutionnaliser un certain nombre d'éléments disciplinaires, considérant que la coutume et le bon sens des uns et des autres devaient suffire à régler les problèmes éventuels. Il n'est pas sain que dans des cas graves, le directeur de Sciences Po se retrouve seul à décider alors même qu'on pourrait créer une force de proposition et d'arbitrage qui permettrait de réguler les conflits. Dans certains cas, il peut s'agir de statuer sur l'exclusion temporaire ou définitive d'un élève, ce qui est une décision lourde de conséquences. Aujourd'hui, parce que la vie étudiante a changé, parce que des étudiants de Sciences Po ou des gens de l'extérieur spamment les étudiants de Sciences Po, il faut montrer que l'on est capable de sanctions devant certains comportements individuels et collectifs.

Isabelle MARIANI ajoute que les étudiants ont changé et les fautes qu'ils commettent se sont parfois transformées avec le temps en véritables délits. Du fait de l'inadaptation des statuts et des textes face à ces attitudes, il faut préciser aux étudiants quelles fautes ils doivent désormais éviter de commettre. Ce texte permettrait à la fois de protéger la direction et les étudiants.

Frédéric PUIGSERVER est d'accord. Le but de ces règles est de protéger l'Institut contre les abus, mais aussi de protéger les étudiants en leur donnant des garanties sur la procédure disciplinaire suivie et en éliminant les possibilités de décisions arbitraires.

Eve ROBERT abonde dans ce sens. Ce règlement sera très important et l'UNEF souhaite aller plus loin dans la codification et la réglementation de la vie étudiante à Sciences Po, notamment avec une charte des examens. Il n'est par exemple pas normal que les étudiants reçoivent les convocations aux examens trois ou quatre jours avant les épreuves. Il faudrait également normaliser ce qui se passe à l'intérieur des conférences au moyen de chartes pédagogiques qui permettraient d'harmoniser les différentes charges de travail. Elle ajoute qu'il est salutaire d'engager une réflexion de fond sur la question du règlement intérieur et des procédures disciplinaires. Il est important de revoir le règlement sur la vie associative et syndicale, mais il faut aussi agir rapidement sur certaines questions, notamment la campagne présidentielle. Aujourd'hui, les partis qui ont des associations à Sciences Po rencontrent de vrais problèmes pour mener leur campagne dans de bonnes conditions, avec notamment des problèmes de panneaux d'affichage. Il ne faut pas attendre les groupes de travail et la prochaine Commission paritaire pour agir sur ces questions. Enfin, elle pense qu'un nouveau règlement des libertés politiques et syndicales doit permettre avant tout l'expression maximale de toute la vie

associative, politique et syndicale à Sciences Po, parce que c'est celle-ci qui fait la force de l'Institut et sa valeur pour les étudiants. Pour autant, il est important de constater que bien que de nombreuses associations soient reconnues, assez peu arrivent à survivre. Elles ont souvent des difficultés à se faire connaître. Le but d'un règlement des libertés politiques et syndicales n'est pas de restreindre au maximum les conditions d'affichage mais de permettre plus d'expression tout en évitant les bavures et les excès. L'UNEF a été extrêmement sensible à ce qui s'est passé pendant les élections syndicales, où des propos homophobes et sexistes ont été tenus, ce qui est intolérable. Un règlement intérieur et un nouveau règlement des libertés politiques et syndicales permettraient de trouver l'équilibre entre la libre expression et la nécessité d'éviter les débordements.

Hugo BRUGIERE indique que l'UNI pense aussi qu'un règlement intérieur est devenu indispensable. Beaucoup de choses ont évolué, notamment avec Internet. Mais il souhaite savoir quelle forme va revêtir ce règlement intérieur : sera-t-il coercitif ? Comportera-t-il un catalogue de délits et de sanctions correspondantes ou bien favorisera-t-on les décisions au cas par cas ? Peu de gens peuvent s'opposer au principe de ce règlement, au vu des dérives que l'on a observées, mais on peut s'interroger sur son application.

Isabelle MARIANI souligne qu'avant de s'interroger sur son application, il faut s'interroger sur son élaboration. C'est là que le groupe de travail, puis la Commission, joueront leur rôle.

Hugo BRUGIERE répond que si ce règlement intérieur a avant tout pour objectif d'énoncer les règles et de corriger les dérives possibles, mais sans avoir de sanctions précises, l'UNI le soutiendra. Mais ce ne sera pas le cas s'il s'agit de faire un catalogue de sanctions.

Diego MELCHIOR souhaite faire écho aux propos d'Eve Robert sur le fait qu'il faut régler rapidement le problème des partis politiques. Il pense également qu'il faut trouver un moyen de gérer le local associatif que se partagent six organisations, notamment l'affichage sur la porte. L'organisation d'un affichage propre sur la porte et dans le local serait une bonne chose. Il serait également utile de mettre à disposition des syndicats des armoires qu'on puisse fermer à clé. En ce qui concerne le règlement intérieur, il demande si l'idée d'un conseil de discipline, sur le modèle de ce qui existe dans les universités, serait une piste possible.

Damien RAMAGE souligne que contrairement à ce qui se fait dans la quasi totalité des universités de France, les organisations étudiantes de Sciences Po cohabitent dans un même local. Cela donne parfois lieu à des débats animés, mais elles arrivent toujours à se mettre d'accord. On trouve sur la porte et dans le local les affiches de toutes les organisations syndicales. Pour coller une affiche, il suffit d'en parler aux autres associations, il n'était pas nécessaire que cette question soit inscrite au procès-verbal de la Commission. En ce qui concerne le règlement intérieur et un possible conseil de discipline, il souhaite que Sciences Po regarde ce qui se fait dans les universités françaises, mais aussi les universités étrangères, où il y a parfois de bonnes idées à prendre. Il pense que la Commission aura l'occasion d'étudier cela.

Isabelle MARIANI répond que c'est pour cela que les uns et les autres ont été élus à la Commission paritaire.

Laurent BIGORGNE rassure la Commission sur le fait que Sciences Po n'est pas un long continuum d'incivilités et de manquements aux règles de bonne conduite. Il faut se garder de tout confondre. Autant il ressent le besoin de légiférer s'agissant d'un règlement intérieur, autant, en tant que directeur des études, il n'acquiescera pas à toute proposition de normalisation de l'activité pédagogique. Celle-ci doit être encadrée par la direction des études, ce qui est le cas aujourd'hui, tout en dépendant du pouvoir d'invention de chaque enseignant. Par ailleurs, la nature et le contenu du texte seront déterminés par le groupe de travail. Il y a bien sûr quantité d'exemples à suivre ailleurs, mais il faut aussi tenir compte de l'histoire, de la gouvernance et des traditions de Sciences Po. Laurent Bigorgne indique qu'il aura à cœur qu'elles ne soient pas sacrifiées dans cette discussion. En ce qui concerne la vie associative, il rappelle que la jurisprudence constante de la Commission paritaire a été d'autoriser le déplaçonnement du nombre d'associations reconnues. La dialectique entre le nombre d'associations reconnues et les moyens mis à disposition des associations est relativement simple : dès lors qu'il y a beaucoup plus d'associations, il y a moins de moyens à disposition de chacune ; cela concerne non seulement les moyens financiers, mais les moyens physiques comme les panneaux d'affichage et les moyens humains. Enfin, bien que tout ne soit pas parfait à l'horizon de la campagne présidentielle, il n'y a jamais eu autant d'événements organisés à Sciences Po. Mais la direction ne privilégiera pas les événements qui pourraient être organisés dans le cadre de cette campagne au détriment des cours. Sciences Po tourne à plein le samedi de 8h 30 à 19h 15, et tous les jours de la semaine, avec en

moyenne entre un ou deux événements organisés par jour. Il faut certes que le débat fleurisse, mais il ne faut pas que le planning des cours soit perturbé outre mesure. En ce qui concerne le tractage, il est libre dans la Péniche. Il n'a pas le sentiment que telle ou telle forme d'expression politique soit contrainte à Sciences Po. L'Institut fait au contraire des efforts considérables, qui pèsent sur les appariteurs et sur quantité de personnes, notamment la direction de la communication, pour faire en sorte que les événements organisés par les associations se déroulent dans des conditions satisfaisantes et que toutes les personnalités politiques soient accueillies dans les meilleures conditions. Laurent Bigorgne s'engage à ce que cela continue, mais les élus doivent savoir que ce n'est pas neutre pour le fonctionnement de l'institution. C'est notamment assez épuisant pour les appariteurs.

V. REFLEXION SUR L'EVOLUTION DE LA VIE SYNDICALE, POLITIQUE ET CULTURELLE, ET DE SON CADRE REGLEMENTAIRE

a) Exposé

Laurent BIGORGNE indique que la direction a rédigé deux textes préparés par Gaëlle Coutant et Julien Palomo. Le premier porte sur les problèmes posés par le règlement des libertés politiques et syndicales tel qu'il existe aujourd'hui. Le deuxième porte sur la question de l'affichage à Sciences Po. Il propose de transmettre ces textes aux membres de la Commission afin qu'ils soient matière à réflexion individuelle et collective et qu'ils permettent aux différents groupes qui travailleront sur ces questions d'avancer. Si certains ne s'y reconnaissent pas, Laurent Bigorgne les invite à contacter la direction pour affiner ce premier diagnostic en fonction des expériences des uns et des autres.

b) Questions et observations

Isabelle MARIANI propose, en raison de l'horaire tardif, de reporter la discussion sur ce point à la prochaine séance.

VI. COMMUNICATION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 25 SEPTEMBRE 2006, DU 16 OCTOBRE 2006, DU 6 NOVEMBRE ET DU 20 NOVEMBRE 2006

Laurent BIGORGNE indique qu'il a simplement voulu communiquer aux nouveaux membres l'intégralité des débats de la Commission depuis le début de l'année universitaire.

Isabelle MARIANI ajoute qu'à partir de la prochaine séance, il s'agira d'approuver le procès-verbal de la séance précédente, le document étant envoyé à l'avance aux membres de la Commission paritaire.

VII. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Isabelle MARIANI souhaite apporter une précision sur les questions abordées dans le cadre de ce point de l'ordre du jour. C'est un point qui a l'air très ouvert, mais qui sera de fait réservé aux questions d'intérêt général. Les points factuels précis devront être traités avec la direction avant la réunion de la Commission afin d'être transformés en points d'intérêt général pour être évoqués en questions diverses.

Hugo BRUGIERE indique que c'est aujourd'hui que l'on devait donner la réponse à la question des déplacements des syndicats en campus.

Laurent BIGORGNE répond qu'il a fait faire une étude de coûts sur ce point. Sciences Po a quatre campus en régions, à Nancy, Dijon, Poitiers et Menton. Le principe qui a été adopté, hors campagne électorale, est de permettre aux organisations syndicales représentatives de faire leur travail et de se rendre une fois par semestre sur chacun de ces campus. Selon les estimations, le coût par organisation syndicale, sur la base du déplacement d'une personne par semestre dans les quatre cycles en régions, est de 1 830 euros. Ce sont particulièrement les billets d'avion pour Menton qui coûtent cher.

Un élu étudiant demande si on a pensé à acheter les billets chez Easyjet.

Laurent BIGORGNE est prêt à entendre les propositions permettant de réduire ces coûts. Il suppose que les services qui ont fait cette estimation ont calculé un coût moyen. On peut toujours trouver moins cher, mais tout dépend de la date des déplacements. Les syndicats pourront exercer leurs droits de représentants étudiants, à raison d'une personne par organisation représentée et par semestre. Sciences Po en portera le coût, ce qui n'est pas complètement neutre.

Dominik ZUNT signale qu'Interzaide-Fac Verte souhaitait se rendre à Menton la semaine dernière. Ce déplacement a été refusé par le cycle de Menton au nom de problèmes budgétaires. Il remercie donc Laurent Bigorgne pour cet éclaircissement sur le financement des déplacements.

Daniel ALEXANDER KING souhaite intervenir sur la question du calendrier universitaire, qui préoccupe de nombreux étudiants. Il souhaite un alignement du calendrier universitaire de Sciences Po sur celui des universités parisiennes ou, pour les cycles délocalisés, sur ceux de leur académie. C'est important pour plusieurs raisons. La première est que les étudiants, notamment étrangers, ont besoin de plus de temps pour voir leur famille. En outre, le concours d'entrée doit être avancé à juin ou juillet, ce qui laisse une marge de manœuvre pour refaire le calendrier universitaire. Il faudra aussi de vraies sessions de rattrapage en juin ou en septembre

Laurent BIGORGNE rappelle que les sessions de rattrapage n'existent pas à Sciences Po.

Daniel ALEXANDER KING répond que l'UNEF les propose. Il ajoute qu'il y a un grand conflit avec le calendrier universitaire, surtout dans les cycles délocalisés, ce qui pose problème aux étudiants qui suivent un double cursus et qui n'arrivent pas à avoir de vraies vacances. Pour le cycle de Nancy, la plupart des enseignants de conférence de méthode sont des enseignants-chercheurs de la faculté de Nancy 2. Leurs vacances ne coïncident pas avec celles des étudiants du cycle de Nancy.

Laurent BIGORGNE lui demande s'il souhaite un rattachement du 1^{er} cycle de Sciences Po à l'université de Nancy 2.

Daniel ALEXANDER KING répond qu'il demande seulement un alignement des calendriers. Par exemple, après les vacances de Noël, les cours ont repris le 3 janvier parce que le directeur s'était arrangé avec les enseignants, mais la moitié des professeurs étaient absents parce qu'ils étaient encore en vacances.

Laurent BIGORGNE indique qu'il n'en était pas informé. La question du calendrier est une vraie question, mais elle est difficile à résoudre. Certains souhaiteront un alignement avec Nancy 2, d'autres avec Dijon, d'autres avec Paris I ou avec telle ou telle université internationale. Laurent Bigorgne s'engage à associer les étudiants à une réflexion sur le calendrier. Mais ce ne sera pas une réflexion à deux ou trois mois, parce que si on bouge le calendrier, cela signifie que tout le système bouge. Chaque solution étudiée comporte des inconvénients et des avantages.

Jean FREYSSSELINARD souhaite parler de la radio des étudiants de Sciences Po, qui demande des fonds. Cette radio a obtenu un studio et souhaite savoir s'il est en état de marche.

Laurent BIGORGNE répond qu'il a reçu les responsables de la radio ce matin.

Damien RAMAGE est conscient de la complexité de la question du calendrier. Si l'UNEF a souhaité en parler, ce n'est pas pour aménager des vacances pour les uns et les autres, mais c'est parce que le stress accumulé par les étudiants de Sciences Po pèse lourdement sur eux. C'est pourquoi l'Institut a aujourd'hui une cellule d'écoute psychologique. De nombreuses études de l'observatoire de la vie étudiante montrent à quel point le rythme de travail peut être nuisible pour la santé des étudiants et pour leur réussite. Si on veut atteindre l'excellence, il est nécessaire de réfléchir à ce rythme de travail.

Isabelle MARIANI souligne que c'est pour cette raison que cette question ne peut pas être traitée en deux minutes à la fin de la Commission paritaire. C'est un sujet important et il faudra le porter à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Diego MELCHIOR signale que la confédération étudiante est prête à travailler avec les autres organisations syndicales et avec les enseignants sur la question du calendrier, d'autant plus que c'était une de ses demandes lors de la campagne électorale.

Stéphane AUDOIN-ROUZEAU demande si la date de la prochaine réunion, prévue le 16 avril, est bien placée compte tenu des vacances de Pâques.

Laurent BIGORGNE répond que les vacances auront lieu la semaine du 9 avril. Le 16 avril sera le lundi de la rentrée à Sciences Po. Cette date est difficile à repousser parce que les étudiants tiennent à ce que la Commission paritaire se tienne une semaine avant le Conseil de Direction.

La séance est levée à 19 h 57.